



**Syndicat Mixte Départemental
de l'Eau et de l'Assainissement**

COMPTE RENDU RÉUNION DU 23 NOVEMBRE 2015

Invités (Maires et délégués) : 121

Présents : 42

M. BOIX, Maire Adjoint de Montesquieu Volvestre, excuse tout d'abord M. le Député-Maire de son absence. Celui-ci transmet toutes ses amitiés aux personnes présentes.

M. BOIX souhaite la bienvenue à tous et les remercie de participer à cette réunion décentralisée du SMDEA qui, après une projection, permettra de discuter librement sur tous les sujets comme les diagnostics ANC, les travaux ou autres. Il donne la parole à M. MASSAT, 1^{er} Vice-président du syndicat et administrateur à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

M. MASSAT remercie M. le Maire-Adjoint pour son accueil ainsi que les délégués et maires pour leur présence. Il rappelle que le but de cette réunion est de présenter les actions menées par le syndicat, de mieux appréhender son fonctionnement. Cette réunion permettra également d'engager des échanges plus personnels sur les problèmes rencontrés dans leur commune. Il souligne que les stations de Carbonne et du Mas d'Azil devront être revues et que ce sont des chantiers très importants financièrement. Il informe que l'Agence de l'Eau a lancé un appel à projets pour la remise en état des réseaux. Il leur précise qu'ils sont les intermédiaires entre les abonnés et le syndicat.

Monsieur le Vice-Président donne la parole à M. Bousquet pour présenter le Powerpoint.

M. Bousquet précise aux membres présents qu'ils ne doivent pas hésiter, à tout moment, d'interrompre la présentation pour poser des questions.

❶ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE, DU SERVICE

Monsieur Bousquet indique que le but des réunions territoriales est de venir au plus près des maires et délégués pour présenter les activités du syndicat et faire un bilan sur l'année 2014. Il leur rappelle qu'ils peuvent poser des questions tant administratives que sur les travaux ou l'exploitation.

Il présente rapidement le SMDEA qui est composé de 297 communes et que cette année, il a 10 ans de vie. Le SMDEA a connu 4 grandes phases successives d'intégration. 6 unités territoriales sont réparties sur tout le territoire syndical avec l'appui d'un siège social basé à Saint Paul de Jarrat avec l'administratif et des équipes spécialisées intervenant sur tout le territoire syndical.

M. Bousquet précise que le diaporama, qui va être diffusé, explique le fonctionnement du SMDEA et surtout la place du territoire du secteur Arize-Lèze-Volvestre dans le syndicat.

L'unité territoriale du secteur Arize-Lèze-Volvestre représente 22% d'abonnés en eau potable avec 4% d'unités de distribution et 11% d'abonnés en assainissement collectif avec 17% d'équipements en station d'épuration. Le nombre d'agents affectés à l'unité territoriale basée à Luzenac est de 24 pour 222 agents du syndicat.

31 agents centralisés à Saint Paul de Jarrat viennent en appui technique sur toutes les unités territoriales.

M. Bousquet rappelle le service d'urgence du syndicat qui intervient en astreinte sur l'ensemble du territoire. Les agents peuvent intervenir le soir ou le week-end, 365 j par an et 24h/24. Il souligne que de nombreuses interventions ont lieu le week-end et surtout pour des résidences secondaires en Haute Ariège. Il précise que 16 agents sont mobilisés en astreinte ainsi qu'un chef d'astreinte pour un coût de 340 000 €/an.

② BILAN SUR L'EXPLOITATION

M. Bousquet donne la parole à M. Garcia-Alcubilla Roberto, Directeur de l'Exploitation, pour présenter le bilan sur les interventions de la direction de l'Exploitation. Il rappelle que l'eau est le produit le plus réglementé et contrôlé.

M. Garcia-Alcubilla détaille les interventions qui se sont déroulées sur l'année 2014 tant pour les contrôles sanitaires effectués par l'ARS, les interventions des agents du syndicat que sur les moyens humains.

Il fait un point sur les interventions 2014 concernant plus précisément l'unité territoriale du secteur Arize-Lèze-Volvestre. Les agents ont effectué des interventions courantes, des interventions pour améliorer le patrimoine, des interventions d'urgence en curatif et en astreintes. Les agents interviennent quotidiennement pour distribuer une eau de qualité et en quantité.

Concernant la gestion des urgences (curatif), 1 131 ont eu lieu sur le secteur Arize-Lèze-Volvestre dont 117 en astreintes week-end & jours fériés ou le soir en semaine.

Après ce bilan général de l'exploitation, M. Bousquet passe la parole à M. Rougé Guillaume pour le bilan sur la qualité de l'eau.

M. Rougé informe les délégués que pour l'UTE du secteur Arize-Lèze-Volvestre, le taux de conformité des analyses bactériologiques est de 92.37% et un taux de conformité pour les analyses physico-chimiques de 98.31%. Il rappelle que sur l'ensemble du territoire syndical, ces taux sont respectivement de 89.37% et 97.04%.

Sur l'ensemble du territoire syndical, 9% de la population est desservie en eau non-conforme en 2014 contre 13% en 2013 (36% en 2005). Pour le territoire du secteur Arize-Lèze-Volvestre, 3% de la population est desservie par une eau non potable.

M. Bousquet rappelle que ces données seront mises en ligne sur le site Internet. Les taux de ce secteur pourront être comparés à ceux des territoires de la Haute Ariège ou du Couserans qui sont tout à fait différents.

③ POINT SUR LES TRAVAUX

M. Bousquet indique que, sur les 6 dernières années, le syndicat a investi 75 M d'euros ce qui représente en terme de travaux 13 M d'€ par an sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2015, le programme d'investissement est de 16 M dont 13 M en travaux avec un recours à l'emprunt de 4 M 2 d'€ et un montant de subvention de l'ordre de 6 M 4 d'€ attribué principalement par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ariège. Il souligne que le patrimoine du syndicat est très difficile à entretenir.

M. Pédoussat Christian, responsable du service Travaux, détaille et commente la liste des principales opérations du programme 2015 en eau potable et en assainissement sur le territoire de la Basse Ariège.

M. Bousquet donne la parole à Mme Cavallès, Directrice du Développement, pour présenter le programme pluriannuel 2015-2020.

Mme Cavallès détaille la liste des opérations qui sont à venir à court et moyen terme où est identifié un certain nombre d'opérations. Pour construire ce programme, 2 orientations ont prévalu. La première est le choix d'investir dans le renouvellement, la réhabilitation du patrimoine existant de manière à garantir son bon état voir l'améliorer et le sécuriser. La seconde est celle de doter tout le territoire syndical progressivement des équipements manquants.

Un montant de travaux de 200 M€ a été recensé dont 121 M€ sur 5 ans dans cinq domaines particuliers.

M. Bousquet rappelle que durant ce laps de temps la réglementation peut devenir contraignante sur certains domaines et qui oblige le syndicat à faire des choix différents dans les travaux à exécuter. Il indique qu'il a été présenté le bilan de l'exploitation, le bilan de la qualité de l'eau, le programme des travaux en cours et à venir. Pour réaliser le programme d'investissement, il souligne que le syndicat doit avoir des recettes. Il rappelle qu'aujourd'hui la loi impose que l'eau paye l'eau. La facture d'eau paye les services mais également les investissements.

Il passe la parole au Directeur Administratif et Financières pour la présentation des comptes du syndicat.

4 POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

M. Rescanières, Directeur des Affaires Financières, présente deux indicateurs budgétaires, à savoir le résultat de l'exercice en section de fonctionnement et l'autofinancement insuffisant au regard des travaux à réaliser.

☞ pour l'avenir : toujours le même objectif qui est de tendre vers une évolution des recettes de fonctionnement plus rapide que celle des dépenses afin de rétablir durablement l'autofinancement

M. Rescanières détaille ensuite les prévisions budgétaires de 2015. Il précise que l'évolution des dépenses n'est pas à périmètre constant. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de l'ordre de 3%. L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement pour 2015 est de l'ordre de 1%. Le syndicat s'est mis dans une situation de fragilité en dégradant l'épargne nette. Tout l'exercice pour 2015 consiste à maximiser les recettes et à minimiser les dépenses, de manière à améliorer le ratio d'autofinancement meilleur en réalisation qu'en prévision.

M. Bousquet souligne que le syndicat a un programme ambitieux. Il présente les orientations stratégiques pour l'avenir, à savoir

- répondre aux contraintes de plus en plus fortes (sanitaires et environnementales)
- conforter les recettes du SMDEA en passant par plusieurs leviers.
 - 1^{er} axe réajustement des tarifs : l'augmentation sera incontournable en raison de la baisse des consommations.
 - 2^{ème} axe : asseoir les recettes (recherche des mauvais payeurs surtout en assainissement par souci d'équité)

- instaurer une véritable culture de la recette
 - amélioration de la facturation
 - participation active des élus par rapport aux taxes d'urbanisme (envoi des informations au service d'urbanisme)
 -
- maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte difficile

M. Bousquet donne la parole à M. Rougé Guillaume pour la présentation de l'évolution des tarifs et la logique d'harmonisation.

M. Rougé rappelle, qu'à sa création, le syndicat comptait 100 tarifs. Pour l'année 2015, il y a 5 tarifs pour l'eau et 4 tarifs pour l'assainissement. En 2016, le syndicat sera en capacité de proposer un prix unique pour tous les abonnés. Le prix moyen du m³ d'eau potable en 2015 est de 2.08 € TTC avec une part fixe à 60 €. Le prix moyen du m³ pour l'assainissement en 2015 est de 2.10 € TTC avec une part fixe à 65 €.

M. Bousquet précise que le tarif unique pourra être appliqué à l'ensemble du territoire en 2016. Il sera plus équitable pour tous.

⑤ RELATIONS AVEC LES ABONNES

M. Rescanières indique que le syndicat a fait des progrès dans ce domaine mais il en reste à faire.

Les axes de travail menés en 2015 :

- l'amélioration de l'outil de travail
- la professionnalisation des acteurs
- l'amélioration de la sécurité juridique
- la mise en ligne du site Internet aujourd'hui opérationnel (smdea09.fr)

Les actions à mener pour 2016 sont :

- l'amélioration de la base de données au renforcement des recettes
- l'amélioration de la communication et des services aux usagers

M. Rescanières rappelle les différents moyens de paiement : TIPI, la mensualisation, le prélèvement à échéance. Le syndicat doit arriver à mieux communiquer pour faire connaître ces nouveaux moyens de paiement qui sont méconnus et qui peuvent répondre à la problématique de certains abonnés.

En complémentarité avec le site Internet, il indique que le syndicat va développer, au cours de l'année 2016, le portail e-abonnés pour amener plus de services aux usagers.

M. Bousquet indique que la mensualisation était une demande très forte de la part des abonnés et des élus du Conseil d'Administration. Ce dispositif monte en puissance au travers des relèves.

En conclusion, M. Bousquet indique que le syndicat n'a qu'un seul objectif. Il consiste à maintenir la qualité des services proposés aux usagers, d'investir pour l'avenir, de conforter les recettes structurelles et améliorer la performance du SMDEA.

Avant de redonner la parole à M. MASSAT et au débat, il précise que l'ensemble des éléments présentés ainsi que le compte rendu seront mis en ligne sur le site Internet comme ceux des réunions précédentes. Il leur rappelle également l'importance de leur présence lors des assemblées générales afin que les décisions puissent être prises pour faire vivre le syndicat. Ils peuvent également envoyer le pouvoir qui est pris en compte pour le quorum indispensable à la tenue de ces réunions.

* *

*

DEBAT

Monsieur Massat donne la parole aux membres présents et leur précise qu'ils peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

❖ *M. Bastien HO – commune de CARBONNE* indique que lors d'une assemblée générale il avait été question de la mise en place d'un paiement par carte bleue. Il souhaiterait savoir si ce système est dans les nouveaux moyens de paiement.

M. Rescanières répond que le paiement par carte bleue est possible si l'abonné se déplace à la paierie départementale. Il précise que les paiements peuvent s'effectuer en ligne sur un site sécurisé par carte bleue.

❖ *M. SENECLAUZE – commune de MONTBRUN BOCAGE* indique qu'un processus a été mis en place pour l'assainissement collectif pour le bourg depuis trois ans et les abonnés attendent. Il souhaiterait savoir où en est ce dossier.

M. Pédoussat répond que le dossier concernant la commune de MONTBRUN BOCAGE est en phase d'étude sur la station d'épuration. Le dossier loi sur l'eau se termine dans les jours à venir. En 2016, la consultation des entreprises va être lancée pour demander les subventions à la condition que la commission Travaux valide le projet.

M. Seneclauze trouve les factures ne sont pas cohérentes entre la part abonnement et la part consommation. Il voudrait savoir pourquoi elles ne sont pas plus simples à lire.

M. Rescanières indique que le syndicat aurait la volonté de simplifier les termes et la lecture des factures mais une norme est imposée et le syndicat est régulièrement contrôlé par la DIRECTE.

M. Seneclauze trouve que le montant à payer entre l'abonnement et la consommation est difficile à comprendre. Il précise que c'est plus clair à EDF vu que la période abonnement-consommation est identique.

CONCLUSION

M. MASSAT précise, en conclusion, que le syndicat réalise d'importants travaux chaque année. Il souligne que, malgré les subventions obtenues tant de l'Agence de l'Eau que du Conseil Départemental, les aides ne suffisent pas à entreprendre tous les travaux à réaliser. Il rappelle que l'autofinancement est faible et que le syndicat ne peut pas abuser des emprunts.

M. Massat indique que le Conseil Départemental de la Haute Garonne finance beaucoup moins que le Conseil Départemental de l'Ariège. Pour le premier le taux de subventionnement se situe entre 12 et 15% tandis que pour le second il est de 25 à 35%.

Des travaux restent à réaliser par le syndicat pour régler de nombreux problèmes tant pour l'eau que pour l'assainissement. Il rappelle que la loi sur l'eau a été votée et dit que l'eau doit payer l'eau. Antérieurement les budgets des communes payaient l'eau ou l'assainissement. Dans beaucoup de communes, des forfaits étaient demandés qui ne correspondaient pas aux prestations apportées pour une fourniture d'eau de qualité ou un assainissement. Tout cela fait que les réseaux se sont détériorés tant sur le plan de l'assainissement que de l'eau potable, des stations d'épurations n'étaient pas entretenues. Le syndicat, lors de sa création, a hérité de ce patrimoine. Progressivement des travaux sont faits pour remettre tous les équipements à niveau et arrivent à mettre en place des réseaux d'assainissement collectif qui n'étaient pas créés par les communes.

Pour faire tous ces travaux, M. Massat souligne que le prix de l'eau devra augmenter de façon à ce que l'eau puisse payer l'eau. Le syndicat n'a pas d'autre solution malgré les aides apportées et il faudra faire des efforts dans ces augmentations tarifaires. Il rappelle que dans le prix de l'eau ou de l'assainissement, une partie est reversée à l'Agence de l'Eau. Il souligne que s'il est fait le total TTC de l'eau et de l'assainissement, le syndicat est en dessous de la moyenne du Bassin Adour Garonne et relativement loin de la moyenne nationale avec des difficultés supplémentaires vu que l'Ariège est un pays de montagne. Il indique qu'il est difficile pour les équipes, dans les 2/3 du territoire syndical vu la topographie, d'intervenir pour faire des travaux. Il souligne que le syndicat a environ 550 captages à entretenir. Tout cela a des coûts et le syndicat par le biais de ses élus devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir autofinancer les opérations à engager.

Il remercie chaleureusement tous les participants pour leurs questions et l'intérêt qu'ils apportent à l'évolution du syndicat.

Le Vice-Président du SMDEA

René MASSAT